

CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE POUR L'ACQUISITION D'UN CHIEN



Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime

Loi du 30 Novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes, met en place un certificat d'engagement et de connaissance obligatoire pour tout nouvel acquéreur d'animal de compagnie. Ce certificat permet aux adoptants de prendre connaissance des besoins essentiels de l'animal et des implications d'une telle adoption.

L'acquisition d'un chien est un engagement à long terme, un acte réfléchi et accepté de tous les membres du foyer.

● **Les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux du chien :**

Le chien soit nourri et abreuvé à sa faim et qu'il ne souffre pas de malnutrition :

Le chien doit être nourri quotidiennement et avec suffisance, avoir en permanence accès à l'eau propre et fraîche ainsi qu'une nourriture adaptée, en quantité appropriée correspondant à ses besoins physiologiques et de son âge

Le chien soit exempt de douleur, de lésion et de maladie :

Le chien sera régulièrement suivi afin d'effectuer les rappels vaccinaux et référé à un vétérinaire en cas de mal-être apparent ou de doute quant au problème de santé ou à une souffrance. Il ne doit pas subir de mauvais traitements (il est interdit d'exercer des violences volontaires sur l'animal mais également de lui imposer des attaches qui sont susceptibles de le blesser) et ne doit pas être laissé sans soin en cas de blessure ou de suspicion de maladie.

Pour satisfaire les besoins médicaux de votre chien :

Vous devez veiller à ce qu'un rappel de vaccin soit administré chaque année à votre chien. Les vaccinations recommandées sont les suivantes : maladie de Carré, hépatite contagieuse, parvovirose, leptospirose, rage, piroplasmose. Le chien bénéficie d'un déparasitage interne (vermifuge) 4 fois/an et d'un dépistage externe (antipuces et anti-tiques) au minimum 2 fois/an (à la fin de l'été et au début du printemps).

Le chien ne ressent ni peur ni détresse :

Ses conditions de détention ne doivent pas induire chez lui des souffrances psychiques (vous ne devez pas inspirer la peur ou être source de détresse ; si le chien est exposé à une source de stress, il doit pouvoir se réfugier dans un endroit où il se sent en sécurité).

Le chien doit bénéficier d'un certain confort physique :

Il doit être à l'abri des intempéries et des températures trop froides ou trop chaudes; Il doit disposer d'un endroit pour dormir spécialement aménagé à cet effet; Il doit être maintenu dans un bon état d'hygiène corporel.

Le chien puisse exprimer un comportement naturel à son espèce :

Il ne doit pas être continuellement attaché, il doit bénéficier d'une période d'activité physique quotidienne ainsi que des périodes de repos mais également de caresses et d'attention. Il doit pouvoir bénéficier d'interactions sociales avec ses congénères. Vous devez lui proposer régulièrement des périodes de jeu.

Un chien doit être éduqué :

Pour cela, je sais pouvoir recourir aux services d'un éducateur professionnel travaillant dans le respect de l'intégrité physique, psychique et émotionnelle de mon chien sans recourir à des outils et méthodes entrant en contradiction avec cela.

● **Les obligations relatives à l'identification du chien :**

Votre chien fait l'objet d'une identification au Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques en France par puce (transpondeur ou tatouage). Cette identification est obligatoire préalablement à toute cession de chien (article L.212-10 Code rural et de la pêche maritime).

Après obtention du certificat de cession de l'animal, vous obtiendrez de la part des services I-CAD le document d'identification de l'animal. Vous devez le conserver précieusement. Cette identification est très importante car elle permet de créer un lien officiel entre votre chien et vous. Je m'engage à signaler sans délai tout nouvel événement à l'I-CAD : changement d'adresse, de détenteur, déclaration de perte ou de vol, décès de l'animal.

● **Les implications financières et logistiques liées à la satisfaction des besoins physiologiques, comportementaux et médicaux du chien tout au long de sa vie :**

Adopter un chien engendre les implications logistiques suivantes :

Avoir de la disponibilité pour l'accueil du chien dans votre foyer et son éducation. Faire garder votre chien en cas d'absence. Prévoir des sorties et balades quotidiennes.

Adopter un chien engendre les implications financières suivantes :

L'achat de matériel (laisse, collier, harnais, gamelles, panier etc...) environ 100€
Budget croquette friandises à partir de 400 €/an (peut varier en fonction de la taille et de la race)
Rappel de vaccin, en moyenne 80€/an
Déparasitage interne et externe environ 100€/ an
Budget éducateur : environ 150€ inscription et 50€/séance
Budget toilettage environ 30€/séance si besoin
Vétérinaire environ 30€ la consultation plus frais soins divers
Stérilisation entre 180 et 300 € environ

● **La responsabilité, lois, les mêmes pour tous**

Je suis responsable de mon animal:

En cas de dégâts ou dégradation qu'il pourrait occasionner, dès son acquisition, je le déclare auprès de mon assurance Responsabilité civile

Divagation :

Un chien ne doit pas être laissé en état de divagation. Je sais que cela constitue une infraction pénale pouvant aller jusqu'à 1 an de prison et 15 000€ d'amende. Est considéré en divagation, tout chien se trouvant hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

Abandon illégal:

Abandonner un animal illégalement et puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende

● **Votre devoir en tant que propriétaire d'un animal dont vous ne pouvez plus assurer son bien être.**

Dans le cas où je ne peux plus m'occuper d'un animal :

Dans le cas où je ne pourrai conserver mon animal, je m'engage à prendre toute mesure pour trouver une famille responsable à mon animal et le cas échéant, je contacterai un refuge ou une association de protection animale.

CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE POUR L'AQUISITION D'UN CHIEN



Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime

Loi du 30 Novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes, met en place un certificat d'engagement et de connaissance obligatoire pour tout nouvel acquéreur d'animal de compagnie. Ce certificat permet aux adoptants de prendre connaissance des besoins essentiels de l'animal et des implications d'une telle adoption.

L'acquisition d'un chien est un engagement à long terme, un acte réfléchi et accepté de tous les membres du foyer.

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de (futur acquéreur d'un chiot/chien), **m'engage**, vis à vis de mon chien, à respecter les impératifs liés à la détention d'un animal de l'espèce canine.

Mention manuscrite :

<< J'atteste sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour des faits de maltraitance animale. Je reconnais avoir pris connaissance des besoins du chien du certificat d'engagement et m'engage à les respecter >>.

.....
.....
.....
.....
.....

Certificat d'engagement signé le/...../20.....

A

Une copie de ce document sera conservée au refuge et annexée aux dossier d'adoption de l'animal. Elle pourra être produite auprès des institutions judiciaires en cas de manquements avérés.

Partie réservée au futur adoptant

*Signature de l'acquéreur précédée de la mention
<<bon pour engagement>>*

Partie réservée à la SPA du 47

à Caubeyres, le/...../20.....

L'employé(e) qui vous délivre ce document ce jour dispose de l'ACACED

Document délivré par :

Cachet et signature de l'association de protection animale

MERCI D'ANOTER VOS INITIALES EN BAS DE LA PAGE DU CERTIFICAT D'ENGAGEMENT AVEC TOUTES LES INFORMATION CONCERNANT LA DÉTENTION D'UN ANIMAL DE RACE CANINE